

Rapport de fin d'année 2017

23/7/2018

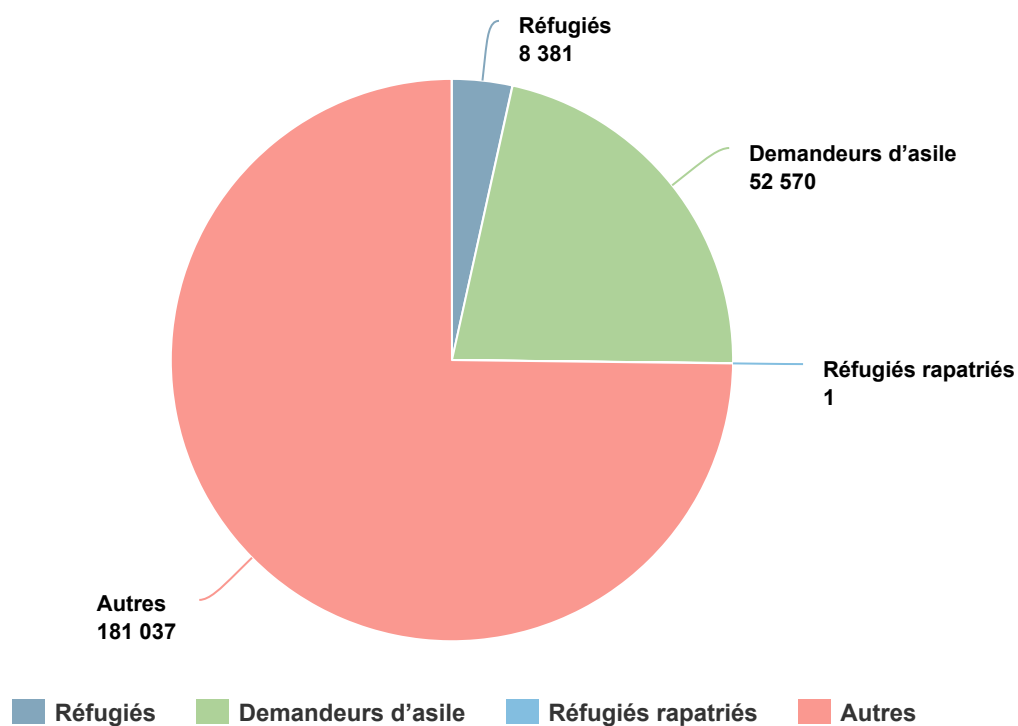
Opération: Argentine - Bureau régional



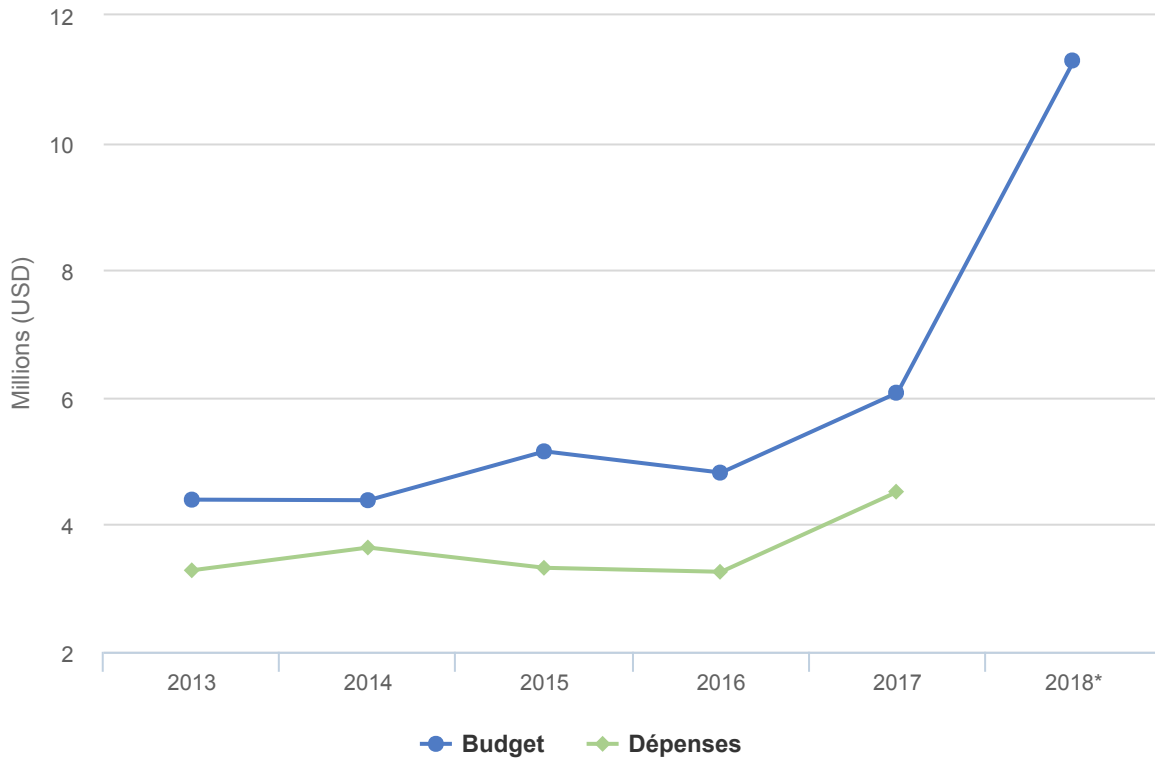
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 1,099% EN 2017

2017	241,989
2016	20,175
2015	10,428



Budgets et Dépenses - Argentine - Bureau régional



Contexte opérationnel

En 2017, les principaux défis dans les six pays couverts par le Bureau régional du HCR en Argentine étaient liés à l'impact de la situation au Venezuela, qui a généré une augmentation des demandes d'asile et une hausse importante des déplacements dans la région. Le Pérou a été le pays le plus affecté par la crise, avec plus de 20 000 demandes d'asile en attente, selon les estimations, à la fin de 2017. La stratégie d'intégration locale continue d'être encouragée afin de garantir un environnement effectif de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR. L'Argentine, le Chili et l'Uruguay ont manifesté une solidarité continue envers les crises de réfugiés dans le monde entier en mettant en œuvre des programmes de réinstallation.

Tendances démographiques

À la fin de 2017, on comptabilisait quelque 36 100 personnes relevant de la compétence du HCR dans la région, dont 36 pour cent de femmes. Ce chiffre n'inclut toutefois pas les informations statistiques relatives aux six derniers mois de l'année pour la Bolivie et le Pérou. Compte tenu de l'afflux de Vénézuéliens au Pérou, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR dans les six pays était estimé à 49 800, en augmentation de 121 pour cent par rapport à 2016.

Chiffres clés

- 100% des États couverts par le Bureau régional en Argentine ont adopté des mesures pour adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides
- 85% des programmes de réinstallation nouveaux ou récemment créés en Argentine, au Chili et en Uruguay ont été soutenus
- 73% des personnes relevant de la compétence du HCR bénéficiant d'une assistance ont eu un accès formel à des opportunités d'emploi

Principales réalisations

- 249 réfugiés ont été réinstallés en Argentine, au Chili et en Uruguay dans le cadre du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents (ERCM).
- Le HCR a établi une présence au Pérou et renforcé sa présence dans les zones frontalières afin de consolider la réponse à la situation du Venezuela.
- Des consultations nationales, et notamment des évaluations participatives, ont été organisées dans l'ensemble des six pays dans le cadre de l'évaluation du Plan d'action du Brésil.
- Un projet de loi pour l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie a été approuvé par le Parlement du Chili, ouvrant la voie à une adhésion officielle prochaine.
- 158 personnes risquant l'apatridie se sont vu accorder la nationalité au Chili dans le cadre du projet chilien *Reconoce*.
- Plus de 1 500 entretiens ont été menés avec les médias, ce qui a renforcé la visibilité du HCR dans la région.

Besoins non satisfaits

- Compte tenu des limites de sa présence et des financements au Pérou, le HCR n'a pas pu répondre de manière satisfaisante à la situation du Venezuela.
- Des financements pour soutenir, développer et consolider les stratégies de protection à la frontière auraient renforcé la capacité du HCR d'évaluer et de surveiller la situation globale de protection dans la région.

